

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 12 MAI 2022**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 29

Convocation du 03.05.2022
Affichage du 03.05.2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze mai, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Longny-au-Perche suite à la convocation du 03.05.2022, affichée le 03 mai 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme ROYER-BERGER Frédérique, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M DESCHAMPS Michel, Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Madame Evelyne REVET est désignés secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022.05.105

ZA DE NEUILLY SUR EURE - VENTE PARCELLE N°ZS 0180

Afin d'alléger l'entretien sur la Zone d'activité de la Basse Martinière à Neuilly sur Eure, la société SCI ILL souhaite acquérir la parcelle ZS 0180 qu'il entretient déjà actuellement et qui jouxte son entreprise. Cette parcelle est actuellement inutilisée.

Cet acquéreur envisage de se rendre propriétaire d'une surface de 1 118 m², non valorisable par la CdC, considérée comme délaissé et friche.

Il apparait donc nécessaire de fixer le prix de vente au m² et dans le même temps de réaliser la division cadastrale correspondant.

Les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- De fixer le prix de vente de cette parcelle sur la ZA de Neuilly sur Eure à 0.5 € HT/m², soit 0.6 € TTC/m² au bénéfice de la société SCI ILL
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette opération.
- Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2022.04.085

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**

